

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	31
Représentés	7
Absent	5
Votes	
Pour	38
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

Le mercredi 25 septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, CHIRrane El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

Étaient représenté.e.s :

DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BEZACE Mathilde donne mandat à HACHE Bénédicte
DESROCHES Damien donne mandat à BOURVEN Julien
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
LANTERNIER Lucie donne mandat à COELHO Vasco
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
POUDY Franklin donne mandat à DRUART Frédéric

Étaient absent.e.s :

FONDENEIGE Matthias
LEMOINE Nathalie
HUTIN Sébastien
DOS REIS Sabrina
THIAM Moustapha jusqu'à DEL 24 096 inclus

Secrétaire de séance :

SASU Hancès

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil

.....
de la publication le
.....

OBJET

**Convention d'objectifs entre la commune de Choisy-le-Roi et l'association
Habitants Emploi Proximité (HEP)**

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240930-DEL-24-096-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Convention d'objectifs entre la commune de Choisy-le-Roi et l'association Habitants Emploi Proximité (HEP)

L'Association Habitants Emploi Proximité (H.E.P) a pour objet principal l'emploi, le soutien et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Implantée dans le quartier des Navigateurs de Choisy-le-Roi, elle est impliquée dans la vie du quartier tout en développant des partenariats avec les acteurs de l'insertion, de l'économie et de l'emploi au niveau départemental et régional.

En complémentarité des crédits attribués par l'État au titre du Contrat de Ville, la ville attribue chaque année à cette structure une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 € ce qui impose d'établir une convention d'objectifs approuvée au Conseil Municipal.

La convention proposée et jointe en annexe est établie au titre de l'année 2024, et pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction pour une durée de 3 ans maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2026. La subvention annuelle s'élève à 23 479,00 € au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

Il est précisé que la Convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention.

Il est proposé au Conseil d'approuver la Convention d'objectifs entre la commune de Choisy-le-Roi et l'association Habitants Emploi Proximité (H.E.P).

LE CONSEIL,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier, et notamment son article 31,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu le contrat d'engagement républicain souscrit par l'association le 03/10/2022,

Vu le projet de Convention d'objectifs entre la commune de Choisy-le-Roi et l'association Habitants Emploi Proximité (H.E.P), joint en annexe à la présente délibération.

Vu l'avis de la commission du 11 septembre 2024,

Considérant l'intérêt public local de l'activité de l'association HEP, association choisyenne œuvrant dans le secteur de l'insertion sociale et professionnelle,

Considérant l'obligation pour H.E.P de respecter les conditions d'utilisation de la subvention versée par la Commune de Choisy-le-Roi,

D É L I B È R E

Article 1 : Approuve la Convention d'objectifs entre la commune de Choisy-le-Roi et l'association Habitants Emploi Proximité (H.E.P).

Article 2 : Autorise le versement de la subvention de 23 479,00 € au titre des exercices 2024, 2025 et 2026, sous réserve de la disponibilité des crédits au budget,

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution et à l'exécution de la présente délibération.

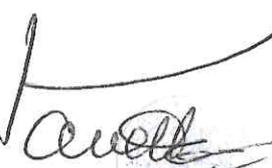
Article 4 : Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240930-DEL-24-096-DE
Commune de Choisy-le-Roi
Date de réception en préfecture : 30/09/2024

Article 5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024

Pour extrait conforme
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240930-DEL-24-096-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240930-DEL-24-096-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024